

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Dist RESTREINTE  
AR/51  
7 septembre 1951  
ORIGINAL: FRANCAIS

Télégramme du Ministre des Affaires étrangères de la Syrie  
adressé en date du 7 septembre 1951  
au Président de la Commission de conciliation

Par communication datée du 10 août écoulé, vous avez bien voulu me faire connaître que la Commission de conciliation pour la Palestine a décidé, au cours d'une session spéciale tenue à Genève, d'inviter les Gouvernements de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie à la réunion qui sera tenue à Paris, le 10 septembre 1951.

Je me permets de faire observer que l'oeuvre accomplie jusqu'ici par la Commission n'est pas de nature à inspirer confiance au Gouvernement syrien quant à l'issue des efforts qu'elle déclare être prête à déployer. En effet, les solutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au problème palestinien sont demeurées inappliquées; les réfugiés arabes n'ont pu réintégrer leurs foyers quoique lesdites solutions aient consacré leurs droits y relatifs. Ces résultats négatifs ne sauraient être mis que sur le compte de la politique sioniste qui continue à mettre systématiquement en échec les résolutions des Nations Unies. En plus de l'obstruction manifeste apportée jusqu'ici, les Juifs continuent à refouler les populations arabes, confisquent leurs biens et leur substituent des populations dont la masse est de plus en plus accrue par une politique d'immigration prématurée et nettement arrêtée. Ces mesures et d'autres encore sont de nature à compromettre la stabilité en Moyen-Orient. Néanmoins, et en dépit de ces faits, le Gouvernement syrien, désireux d'apporter la preuve de sa bonne volonté, accepte l'invitation et désigne de le représenter MM. Adnan El Atassi, Ministre plénipotentiaire de

/Syrie à Paris

Syrie à Paris (Président), Ahmed Choukairi, Secrétaire adjoint de la Ligue arabe, Dr Salah ed-Dine Tarazi, Chargé d'affaires de Syrie à Bruxelles (membres).

Nous rappelons à cette occasion que la méthode de travail au sein de la Commission devra être conforme à la déclaration que Monsieur le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte a faite à Monsieur le Représentant de la Commission au nom desdits représentants au cours d'une réunion tenue au Caire, le 14 avril 1950. Le Gouvernement syrien insiste sur la nécessité de donner aux résolutions des Nations Unies relatives au problème palestinien la suite qu'elles comportent, l'exécution desdites résolutions étant seule de nature à faciliter la tâche de la Commission.

Votre communication du 10 août ayant laissé entendre que la Commission aurait des solutions concrètes à proposer à l'agrément des Parties, je vous demanderais de bien vouloir me les communiquer substantiellement et aussitôt que possible, en vue de les étudier et de donner des directives à nos délégués.

FAYDI EL ATASSI  
Ministre des Affaires étrangères